



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



Distr.
RESTREINTE

UNEP/IG.36/8
21 April 1982

FRANCAIS
Original: FRANCAIS

Réunion extraordinaire des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la Mer
Méditerranée contre la pollution et aux
protocoles y relatifs

Genève, 29 mars - 1er avril 1982

RAPPORT DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DES PARTIES CONTRACTANTES
A LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE
CONTRE LA POLLUTION ET AUX PROTOCOLES Y RELATIFS



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/IG.36/8
21 April 1982

FRANCAIS
Original: FRANCAIS

Réunion extraordinaire des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la Mer
Méditerranée contre la pollution et aux
protocoles y relatifs

Genève, 29 mars - 1er avril 1982

RAPPORT DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DES PARTIES CONTRACTANTES
A LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE
CONTRE LA POLLUTION ET AUX PROTOCOLES Y RELATIFS

TABLE DES MATIERES

	Pages
Corps du rapport	1 - 13
Annexe I - liste des participants	
Annexe II - ordre du jour	
Annexe III - liste des documents	
Annexe IV - discours prononcé par M. P.S. Thacher, Directeur exécutif adjoint du PNUE	
Annexe V - Programme de travail et budget	

Introduction

1. Conformément à la recommandation 4.2 (Annexe VII du document UNEP/IG.23/11) de la Deuxième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs et Réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la Méditerranée (Cannes, 2-7 mars 1981), ainsi qu'aux dispositions du règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la susdite Convention et aux protocoles y relatifs, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a convoqué la Réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution. La Réunion s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à Genève du 29 mars au 1er avril 1982.

Participation

2. Les délégations de quinze Etats côtiers de la Méditerranée, ainsi que la Communauté économique européenne, Parties contractantes à la Convention ont participé à la réunion.

3. Les représentants de huit organismes des Nations Unies et institutions spécialisées assistaient à la réunion en qualité d'observateurs.

4. La liste complète des participants figure en annexe I au présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

5. La réunion a été ouverte par Son Excellence M. l'Ambassadeur G. Falchi, Président du Bureau des réunions des Parties contractantes. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, M. Falchi a remercié le PNUE et les membres du Bureau pour leurs efforts en vue d'un déroulement satisfaisant du Plan d'action pour la Méditerranée.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

6. A la suggestion de son Président, la Réunion a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui est reproduit en annexe II au présent rapport.

Point 3 de l'ordre du jour : Déroulement des travaux

7. La Réunion a décidé de constituer un Comité chargé de préparer le document qui sera discuté par la réunion au point 7 de l'ordre du jour en vue de finaliser le texte du Projet de Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée. Le Comité a élu M. Joaquin Ros (Espagne) à la Présidence et M. Khalifa El Hafdhi (Tunisie) à la Vice-Présidence.

8. La Réunion a décidé que toutes les autres questions de l'ordre du jour, ainsi que le rapport final du Comité seraient discutés en séance plénière.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée et recommandations concernant les activités à entreprendre pour les années 1982 et 1983

Point 4 a) : Rapport sur les activités entreprises en 1981

9. Le Directeur exécutif adjoint, M. P.S. Thacher après avoir à son tour souhaité la bienvenue aux participants, a exprimé sa gratitude au Président et aux autres membres du Bureau des Parties contractantes pour la tâche qu'ils ont accomplie pendant la dernière année. Il a ensuite présenté et résumé le rapport du Directeur exécutif sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1981 (document UNEP/IG.36/3, UNEP/IG.36/3 Corr.1, UNEP/IG.36/3 Add.1 et Add.2). La liste des documents distribués figure à l'annexe III. Le texte du discours d'ouverture à la Réunion du Directeur exécutif adjoint est annexé au présent rapport (annexe IV). Les principaux points exposés dans le rapport du Directeur exécutif et dans le discours d'ouverture sont résumés ci-après.

10. Tous les Etats côtiers de la Méditerranée (à l'exception de l'Albanie) ainsi que la Communauté économique européenne, sont désormais Parties contractantes à la Convention de Barcelone. 11. Le Gouvernement de la Tunisie a ratifié le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et plusieurs autres Gouvernements ont initié la procédure pour sa ratification.

12. Le projet de protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée est soumis à la présente réunion qui proposera un texte définitif à la Conférence de plénipotentiaires qui doit se tenir les 2 et 3 avril 1982 dans les mêmes locaux que cette Réunion extraordinaire conformément à la décision de la Réunion ordinaire de Cannes.

13. Des textes d'accords sous-régionaux concernant la protection de la mer Adriatique et de la mer Ligure ont été communiqués par les Etats signataires et distribués aux autres Parties contractantes.

14. Le programme à longue échéance sur la surveillance continue et la recherche en matière de pollution (MED POL-Phase II) est en train d'être mis en oeuvre. Plusieurs Parties contractantes ont déjà soumis à l'Unité de coordination leurs programmes nationaux de surveillance continue et plus de cent propositions de recherches ont été soumises par les institutions de recherche nationales par l'entremise de leurs coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

15. Le Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC) a assisté, à leur demande, les gouvernements de plusieurs Parties contractantes et a organisé avec le Port autonome de Marseille, l'exercice de formation MEDIPOL 81 auquel ont participé, outre les instructeurs de 5 Etats côtiers et ce la CEE, 18 experts venant de 11 Etats côtiers de la Méditerranée.

16. Les activités du Plan bleu se sont poursuivies surtout sous forme de séminaires, liés aux 12 études parallèles de la première phase qui sont maintenant bien avancés, et de réunions des organes de coordination. Plusieurs de ces réunions et séminaires ont eu lieu en dehors du Centre d'activités développement-environnement en Méditerranée (MEDEAS) à l'invitation de plusieurs Etats côtiers de la Méditerranée. La France a continué d'appuyer un appui administratif et logistique précieux au Plan bleu.

17. Malgré les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour débloquer, sur les crédits régionaux, des fonds pour mener à terme les projets sur l'aquaculture et sur les sources d'énergie renouvelable, ces efforts n'ont pas encore abouti. Le centre d'activités régional de Split Programme d'actions prioritaires (PAP/RAC) a vu ses activités très réduites à cause du manque de ressources financières (UNEP/IG.36/INF.5). Il faut néanmoins mettre en évidence l'apport financier par lequel le Gouvernement de la Yougoslavie a contribué à maintenir actif le Centre, surtout dans le domaine des établissements humains et du tourisme.

18. Le processus de création en Tunisie d'un Centre d'activités relatives aux aires spécialement protégées de la Méditerranée, a été poursuivi. L'avis d'un expert de l'UICN, en vue de l'établissement d'un centre national ayant un rôle régional a été fourni. Malheureusement, le manque de ressources a retardé le lancement de cette nouvelle activité.

19. C'est aussi ce manque de ressources qui a empêché de mener à terme le programme de formation et d'échange d'informations, malgré les très bonnes dispositions du Gouvernement de l'Italie par rapport au Centre d'Urbino.

20. Le Directeur exécutif adjoint a conclu son exposé d'une part en mettant en relief les difficultés rencontrées par le PNUD dans l'exécution du Plan d'action pour la Méditerranée, notamment le paiement irrégulier des contributions et la diversité des activités envisagées, et d'autre part en insistant sur la tâche qui incombait à la présente Réunion extraordinaire des Parties contractantes dans les domaines budgétaire, de trésorerie, de gestion financière, de fixation des bases de contribution, de mise au point du projet de protocole sur les aires spécialement protégées. Il a aussi rappelé que bien des questions méritaient de recevoir dans l'avenir des réponses adéquates :

- niveau adéquat et régularité des contributions;
- aspects légaux et d'administration soulevés par le développement du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM);
- élaboration des instruments juridiques relatifs à l'exploration et à l'exploitation des fonds marins et création d'un fonds de garantie;
- développements à donner au Plan d'action notamment dans les domaines de la formation, l'échange d'informations, l'information du public, la protection de la mer dans ses aspects techniques et économiques.

21. La discussion générale qui s'est engagée sur ce rapport, au cours de laquelle de nombreuses délégations ont remercié le PNUD et le Bureau pour les efforts déployés en 1981, a conduit à mettre en relief les points suivants.

22. Diverses délégations ont informé la Réunion du paiement ou du très prochain paiement des contributions de 1981 et 1982 par leurs pays, ce qui permet de prévoir pour 1982 une situation de trésorerie plus confortable que celle qui a prévalu en 1981.

23. Deux délégations ont annoncé la très prochaine adhésion au Protocole sur la pollution d'origine tellurique par leur pays.

24. Des délégations ont demandé la révision des programmes et des budgets pour éviter les doubles emplois et obtenir plus de concentration sur les sujets prioritaires.

25. D'autres délégations ont insisté pour que l'on ne sacrifie aucun point du Programme et que la coopération et la formation reçoivent une attention et des moyens accrus.

26. La non allocation de crédits accordés en 1981 pour le PAP a été également soulevée par plusieurs délégations ainsi que le retard dans la mise en marche du Centre de Tunis.

27. Une délégation a insisté sur la nécessité d'alléger certains projets dont le financement est envisagé par le PNUD afin d'en permettre la réalisation avec les fonds disponibles actuellement en étendant leur bénéfice à tous les pays méditerranéens en voie de développement et en profitant des infrastructures et équipements que certains de ces pays ont déjà mis en place.

28. Deux délégations ont insisté pour que le rôle du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique reste conforme aux décisions de Cannes (UNEP/IG.23/11, Annexe V) et que ses travaux soient soumis aux réunions des Parties contractantes pour faciliter leurs travaux et décisions telles que celles qui feront l'objet du point 4 b) de l'ordre du jour.

29. Le Coordonnateur, au cours de cette discussion, a fourni les explications et les assurances demandées.

30. Plusieurs délégations ont remarqué le besoin d'une coordination plus étroite entre les diverses composantes du Plan d'action, notamment PAP, Plan Bleu et MED PGL.

31. Une autre délégation, enfin, a suggéré que toutes les Parties contractantes devraient mettre à la disposition du PAM les études et recherches qui auraient pu être entreprises dans le domaine de la pollution. A cet égard, le Président a aussi suggéré de remettre à l'Unité de Coordination du matériel bibliographique sélectionné afin de renforcer la bibliothèque de l'Unité.

32. Le représentant de l'OMCI a souligné que le ROCC a pu s'acquitter de sa tâche de façon satisfaisante, notamment dans le domaine de la formation malgré les compressions budgétaires. De même le programme de 1982 est en pleine exécution. L'OMCI a fait une contribution en nature au fonctionnement de ce Centre réelle et importante quoique non apparente dans le budget. En ce qui concerne la pollution de la mer par les navires, les estimations mondiales indiquent une diminution notable des décharges d'hydrocarbures en mer par les navires pétroliers, indice d'un résultat positif des efforts de l'OMCI dans ce domaine. Il signale que l'OMCI a reçu 13 ratifications portant sur 41 % des 15 (portant sur 50 % du tonnage mondiale) nécessaires pour l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la Prévention de la Pollution par les Navires (MARPOL). Il a noté que, parmi les Etats méditerranéens, la France, la Tunisie et la Yougoslavie ont ratifié et que l'Italie et la Grèce ont indiqué que la ratification était en cours. Il a insisté qu'une haute priorité soit donnée à l'initiation de la procédure de ratification de MARPOL par les Etats qui ne l'ont pas encore ratifiée.

33. Le représentant de l'ONUDI, prenant acte des documents et des délibérations s'est trouvé en mesure d'assurer la Réunion de la ferme intention de son Organisation de contribuer dans le cadre de son mandat au succès du Plan d'action pour la Méditerranée, compte tenu de ses possibilités budgétaires et des crédits qui seraient disponibles pour les projets. Quoique les aspects techniques du Programme ne figurent pas à l'ordre du jour de la présente Réunion, il a tenu à attirer l'attention sur les domaines où l'ONUDI peut apporter au PNUE et aux Parties contractantes l'appui de sa grande expérience dans les domaines suivants : transfert de technologies, formation et échanges d'information, sources d'énergie renouvelables, industries liées au milieu marin, impact du développement industriel sur l'environnement, polluants industriels et leur traitement, exploitation industrielle des ressources de la mer, etc.

34. Le Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire (UIP), M. Pio-Carlo Terenzio a pris la parole pour souligner que depuis Stockholm l'UIP s'efforce d'assurer au PNUE l'appui des Parlements de toutes les régions du monde.

L'UIP a concentré ses premiers efforts sur la sauvegarde de la Méditerranée qui s'est trouvée à l'avant-garde des mers régionales dotées de Convention de protection contre la pollution. Depuis 1974, à Rome, jusqu'à la toute dernière et récente réunion, à Palma de Majorque, de sa sous-commission méditerranéenne, l'UIP s'est penchée sur les problèmes de la défense de la mer Méditerranée contre la pollution et a apporté l'appui des Parlements de la région à la ratification rapide de la Convention et des Protocoles ainsi qu'au développement d'une politique coopérative en faveur de l'environnement méditerranéen. Cette politique est illustrée par le Programme d'action pour la Méditerranée qui se déroule depuis son adoption à Barcelone par les pays riverains. Les recommandations adoptées par la Sous-commission réunie à Majorque ont été distribuées aux délégations.

L'orateur a tenu à assurer la Réunion et le PNUE de la continuité et du développement de l'action de l'UIP pour appuyer et seconder leurs efforts tout au long du chemin qu'ils parcourent ensemble en vue de protéger la Méditerranée.

35. A la conclusion de son examen du point 4 a) de l'ordre du jour, la Réunion a pris note du rapport du Directeur exécutif (UNEP/IG.36/3, Add.1 et Add. 2).

Point 4 b) de l'ordre du jour : Recommandations concernant les activités à entreprendre en 1982 (révisées) et en 1983, et propositions budgétaires y relatives

36. Les recommandations du Directeur exécutif dans les domaines sous cette rubrique avaient fait l'objet du document UNEP/IG.36/4 établi en novembre 1981; il a été mis à jour à l'usage de la Réunion dans le document UNEP/IG.36/4/Rev.1 qui a servi de base aux discussions en séance.

37. Les points suivants ont été soulevés au cours de la discussion générale des documents mentionnés ci-dessus qui ont été introduits par un exposé d'ensemble du Coordonnateur.

Observations générales

38. Une délégation a demandé une présentation des comptes d'exécution du budget 1981 et des prévisions pour 1982 et 1983 dans les formes utilisées par la Réunion ordinaire de Cannes. Le secrétariat a satisfait cette demande en présentant le document UNEP/IG.36/4/Rev.2.

39. Des délégations ont demandé la présentation du budget, dans ces formes plus claires et normalisées ou plus condensées, comme la fusion en un seul chapitre des crédits des PAP qui font l'objet des chapitres 2, 3, 4, 5 et 6 dans la section II du budget. Une délégation a fait remarquer que la division en chapitres peut être condensée mais que le budget doit être présenté avec des documents justificatifs suffisamment détaillés pour guider le secrétariat dans l'exécution et pour permettre un contrôle facile de cette exécution.

40. Diverses délégations ont demandé des éclaircissements concernant les différents postes du budget et ont fait les principales observations suivantes concernant ces postes.

Section I - chapitre 1 - coordination

41. Des délégations ont insisté sur la proportion élevée des dépenses de personnel dans le budget relativement aux dépenses d'intervention; elles ont aussi considéré comme élevées les dépenses de coordination.

42. Une délégation a remarqué que la progression annuelle des traitements du personnel est trop élevée et s'est interrogée sur les répercussions du transfert à Athènes du secrétariat. Une délégation s'est étonnée de l'augmentation des prévisions de dépenses de coordination en 1982 par rapport aux prévisions de Cannes pour la même année. Une délégation a demandé la réintégration des traitements du coordonnateur du Plan Bleu dans le budget de cette activité par souci de clarté.

43. Le Coordonnateur répondant aux observations ci-dessus mentionnées, a précisé que la composition de l'Unité de Coordination et du budget y afférant sont conformes aux décisions prises à Cannes des Parties contractantes, que les augmentations annuelles de traitements prévus tiennent compte des règles en vigueur aux Nations Unies ainsi que du coût de la vie à Athènes. Il a ajouté que si la proportion des dépenses de personnel paraît élevée par rapport à celle des dépenses d'intervention cela résulte surtout de l'insuffisance des crédits d'intervention.

44. Le Coordonnateur a aussi fait remarquer que l'augmentation des prévisions de ce chapitre par rapport aux prévisions de Cannes pour 1982 résulte en grande partie du report des dépenses de transfert du siège à Athènes, prévu dans le budget de 1981, et qui doit être supporté par le budget de 1982 qui est l'année où le transfert va se réaliser. A ceci s'ajoute une dépense imprévue, qui découle de la nécessité de doter le secrétariat de l'outil informatique nécessaire à son bon fonctionnement, étant donné que la liaison par ligne téléphonique avec Genève entraînerait une dépense qui, en deux ans, équivaldrait aux prix de l'équipement dont l'achat a été prévu. Cependant pour mieux s'adapter aux conditions d'exécution cette dépense supplémentaire peut être répartie en 1982 et 1983.

Section I - chapitre 2 - réunions

45. Ce chapitre n'a pas soulevé de commentaires étant précisé que la diminution de ce poste par rapport aux prévisions de Cannes pour 1982 et 1983 résulte d'un transfert des crédits relatifs aux réunions du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique au chapitre 2 de la section II.

Section I - chapitre 3 - MED POL - surveillance continue

46. Répondant aux demandes d'information sur la destination des différentes rubriques de ce chapitre, le secrétariat a précisé que la rubrique "Appui aux institutions coopérantes" couvre les frais d'intervention des Agences spécialisées des Nations Unies qui assistent l'Unité de Coordination dans l'exécution du Programme MED POL; que la rubrique "Aide aux institutions par l'intermédiaire des Coordonnateurs nationaux" couvre l'aide à donner aux institutions nationales qui vont assurer la surveillance continue; que la rubrique "Mise au point de techniques d'échantillonnage et d'analyse" couvre l'aide à donner aux institutions nationales pour tester et mettre au point les procédures et techniques de surveillance continue à adopter uniformément dans le bassin méditerranéen.

Section I - chapitre 4 - MED POL - recherches

47. Plusieurs délégations ont considéré les crédits affectés à certaines rubriques de ce chapitre comme insuffisants.

48. Des délégations ont exprimé des opinions diverses sur des modifications de la distribution des crédits ainsi que sur les interdépendances entre certaines rubriques de ce chapitre avec des rubriques similaires du chapitre précédent.

49. Une délégation a fait remarquer qu'il ne faut pas attendre de résultats tangibles immédiats de ces recherches quant à la lutte contre la pollution et qu'il faudrait se concentrer sur le développement des moyens nécessaires à la surveillance continue qui servirait en même temps pour mieux soutenir les recherches.

50. Une délégation a rappelé qu'il avait été souligné, lors de la première réunion du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique que la plus grande partie des dépenses pour les recherches inscrites au programme devrait être supportée par les institutions effectuant la recherche, les crédits inscrits sur ce chapitre devant servir de catalyseur.

51. En ce qui concerne la note en bas du tableau correspondant au chapitre 4, plusieurs délégations ont exprimé leurs vues sur le rôle du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique. Le rôle du Groupe est d'aider les Parties contractantes à examiner les questions scientifiques et techniques et de conseiller le PNUE, et non pas de prendre des décisions exécutoires à répercussions budgétaires qui sont de la compétence des Parties contractantes.

52. Le secrétariat a déclaré qu'il sera tenu compte, dans la mesure du possible, des observations présentées ci-dessus, tout en s'en tenant à la répartition 75 % "surveillance" contre 25 % "recherche" décidée à Cannes.

Section I - chapitre 5 - Centre de lutte contre les hydrocarbures

53. Ce chapitre du budget n'a pas soulevé de commentaires importants. Certaines délégations ont souhaité que des moyens accrus soient envisagés dans l'avenir pour permettre à ce Centre de rendre plus de services aux pays riverains.

Section I - chapitre 6 - formation et échange d'information

54. Plusieurs délégations ont relevé l'insuffisance des crédits affectés à ces activités en 1982 et ont insisté pour leur augmentation. Elles ont souligné que, tel le centre d'Urbino, plusieurs possibilités existent pour donner sa pleine ampleur à cet important aspect de la coopération méditerranéenne.

55. Le délégué de la Grèce a rappelé que la contribution spéciale de la Grèce était constituée par l'équivalent de \$400 000 pour les dépenses du secrétariat en Grèce et par l'équivalent de \$ 50 000 pour la formation.

56. Sur interrogation du Président, le délégué de la Grèce a précisé que ce crédit pour la formation peut être utilisé en Grèce et en dehors dans la mesure du possible.

57. Le délégué de l'Italie a tenu à préciser que son gouvernement est prêt à contribuer aux deux tiers des frais de formation dans le centre d'Urbino.

58. Le secrétariat a déclaré qu'il sera tenu compte de ces observations et précisions.

Section II - chapitre 1 - Plan Bleu

59. Ce chapitre a provoqué des demandes d'explication de la part de plusieurs délégations.

60. Le représentant du Plan Bleu a fourni les explications demandées en donnant une présentation des rubriques budgétaires plus fonctionnelle.

61. Un consensus s'est établi pour que la présentation des rubriques soit modifiée en conséquence sans augmentation du crédit global et pour que le traitement du Coordonnateur du projet soit inclus dans ce chapitre qui s'élèverait alors à \$ 540 000 en 1982 et \$ 544 000 en 1983. L'utilisation de ce dernier montant sera approuvée par la troisième réunion des Parties contractantes sur avis de la Réunion des Points Focaux pour le Plan Bleu.

Section II - chapitres 2, 3, 4, 5 et 6 - programmes d'action prioritaires

62. Plusieurs délégations ont insisté pour que des dotations budgétaires plus importantes soient affectées à ces chapitres.

63. Plusieurs délégations ont été d'avis qu'en raison de la limitation des fonds disponibles pour le PAM, les crédits alloués aux PAP devraient être utilisés comme catalyseurs dans des projets importants de caractère international, multilatéral, bilatéral ou national financés par d'autres sources. Cet effet catalytique pourrait attirer de nouveaux fonds provenant de sources étrangères au PAM. Dans ce contexte il a été suggéré de procéder à une large enquête au sujet de tels projets dans les domaines intéressant le PAM afin de procéder à la sélection de ceux qui auraient le meilleur impact sur la réalisation des objectifs du PAM. Une délégation a offert de procéder à une telle enquête dans le domaine de la protection des sols.

64. La demande de regroupement en un seul chapitre des cinq chapitres a été décidée à l'unanimité, tout en maintenant à l'intérieur du chapitre la ventilation par activité.

65. La Réunion a été unanime pour exprimer son appréciation à la contribution financière de la Yougoslavie aux dépenses de fonctionnement du Centre de Split ce qui lui a permis de survivre à la pénurie de fonds résultant des difficultés de trésorerie de l'année 1981.

66. Le secrétariat a déclaré qu'il examinerait avec le responsable du Centre la possibilité d'augmenter les allocations de l'ancien chapitre 2.

Section II - chapitre 7 - aires spécialement protégées

67. Plusieurs délégations ont soulevé la question de l'insuffisance des crédits prévus en 1982 pour ce Centre se basant sur des estimations de l'expert qui a établi le projet de création de ce Centre, rapport non encore officialisé.

68. Le secrétariat estime que le crédit alloué en 1982 est suffisant pour le démarrage du Centre dans les mêmes conditions que celles qui ont justifié l'allocation du même crédit de \$ 125 000 pour le démarrage en 1981. Les prévisions présentées ne font que reproduire des décisions de Cannes mais décalées d'une année.

69. Conformément au voeu unanime de la Réunion, le Coordonnateur a présenté la nouvelle version du budget pour 1982 et 1983 avec ses annexes sous la cote UNEP/IG.36/4 Rev.2.

70. Les caractéristiques principales de cette nouvelle version sont les suivantes:

- transfert du traitement du Coordonnateur du Plan Bleu du chapitre 1 section I au chapitre 1 section II;
- répartition du coût de l'équipement informatique entre les budgets de 1982 et 1983;
- correction de la note au bas du chapitre 4 section I concernant le rôle du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique dans la répartition des \$ 300 000 de ce chapitre dans le budget de 1983;
- augmentation de \$ 64 000 dans le chapitre 6 section I relatif à la formation, de sorte que le crédit accordé devienne \$ 80 000 au lieu de \$ 16 000 en 1982;
- augmentation de \$ 30 000 en 1982 et 1983 au crédit de l'ancien chapitre 2 de la section II.

71. Les montants globaux des dépenses du secrétariat et de programme de 1982 et 1983 s'élèvent, en conséquence, à :

1982	:	3 412 500 dollars
1983	:	3 723 800 dollars

72. Les prévisions de recettes pour 1982 et 1983 et le report des disponibilités de trésorerie et d'arriérés calculés au 31 décembre 1981 sont explicités dans le nouveau projet de budget qui est annexé au présent rapport (UNEP/IG.36/4 Rev.2).

73. Dans le nouveau projet de budget sont calculées des répartitions du montant global des contributions entre les Parties contractantes selon deux hypothèses.

74. La discussion de ce nouveau projet a donné lieu aux interventions suivantes :

- suppression de la mention de l'Albanie dans les prévisions de recettes;
- demande de rationalisation de la présentation du budget du Plan Bleu;
- demande d'augmentation du crédit du chapitre 3 section II;
- discussion de la clef de répartition des contributions pour 1982 et 1983.

75. Les décisions prises à l'unanimité sur ces points sont les suivantes :

- suppression de la mention de l'Albanie dans la prévision des recettes;
- modification de la présentation du budget du Plan Eleu pour la rendre plus fonctionnelle.

76. L'allocation de 125 000 dollars pour l'année 1982 au Centre de Tunis est maintenue considérant que ce Centre ne pourra entrer en activité avant la fin de l'été et que les disponibilités budgétaires ne permettent pas une majoration de ce chapitre qui reste conforme aux décisions de Cannes avec un décalage d'une année.

77. La clef de répartition présentée dans le projet de budget suivant la première hypothèse (clef actuelle) a été adoptée avec la remarque de la délégation française concernant sa contribution de 1983 qui ne pourra sans doute pas dépasser 1 000 000 de dollars des EU compte tenu de la forte valorisation actuelle de cette monnaie.

78. A la suite de ces décisions un budget en équilibre pour les années 1982 et 1983 est adopté à l'unanimité et consigné dans l'annexe V au présent rapport.

79. Au vu de l'étroite marge de réserve résultant de l'adoption du budget pour 1982 et 1983, le secrétariat a signalé l'impérieuse nécessité du règlement rapide des contributions en temps dû. Des délégations ont appuyé cette déclaration.

La réunion recommande donc à toutes les Parties contractantes de régler leurs contributions avant le 1er juillet pour 1982 et avant le 30 avril pour 1983 et les années suivantes.

Amplification des concours apportés à la coopération en Méditerranée

80. Suite à l'adoption du budget des exercices 1982 et 1983, il est apparu que le développement de certaines activités du PAM se trouve limité par le manque d'élasticité des sources actuelles de financement. Le Bureau s'est penché sur la recherche de diverses sources susceptibles d'apporter un allègement des charges actuelles du budget ou un accroissement des ressources. Une étude préliminaire a fourni la matière d'un document qui a été soumis à la Réunion sous la cote UNEP/IG.36/INF.4.

81. Le Président a demandé au Coordonnateur d'introduire ce document, puis il a demandé aux délégations de lui faire connaître leurs réactions sur les propositions y exposées afin de permettre au Bureau de poursuivre, sans engagement, l'exploration des diverses possibilités.

82. Les délégations qui ont pris la parole ont exprimé leur agrément sur l'initiative du Bureau et sur le rapport qui en a résulté. En ce qui concerne la première partie tous les avis exprimés ont été favorables aux propositions présentées. Quant à l'Annexe II au document UNEP/IG.36/INF.4 où il est proposé de s'adresser au public par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales à but non lucratif des craintes ont été exprimées sur les réactions possibles des gouvernements à de telles activités sur leur territoire.

83. Il a été convenu que l'étude de ces questions pourrait être poursuivie avec prudence et qu'aucun engagement ne serait pris sans un mandat précis de la part d'une réunion des Parties contractantes.

Point 5 de l'ordre du jour : Clé de répartition des contributions

84. A la demande du Président, le Coordonnateur a présenté le document UNEP/IG.36/5 qui contient tous les éléments demandés à Cannes pour permettre de prendre une décision sur les suggestions qui y furent présentées, l'une par la délégation de l'Espagne, l'autre par la délégation de la Grèce concernant la modification de la clé de répartition des contributions des Etats membres.

85. Au cours de la discussion qui s'en est suivie il a été demandé au secrétariat de faire des calculs de répartition de la contribution globale des Pays Parties contractantes, en 1982 et 1983, suivant d'autres hypothèses de clef de répartition.

86. Certaines délégations ont exprimé l'opinion que pour un meilleur fonctionnement du PAM et pour suivre l'exemple des dispositions adoptés dans d'autres mers régionales il serait opportun d'adopter une participation fixe minimum égale pour toutes les Parties. Quant au reliquat à couvrir il serait supporté conformément à la clef de répartition actuelle.

87. Plusieurs délégations ont préféré le maintien du statu quo, point de vue qui a été finalement retenu.

88. La délégation de la France a indiqué que dans le cas où le barème de l'ONU serait strictement suivi, la contribution française ne devrait pas dépasser 25% du total.

89. La délégation de l'Espagne a déclaré ne pas avoir d'instruction pour accepter l'augmentation de sa contribution pour 1983 par rapport à 1982 et que celle-ci restait sujette à approbation par son gouvernement. La délégation de l'Italie a déclaré que le montant de sa contribution pour 1983 pourrait être influencé par des modifications exceptionnelles dans les parités monétaires.

90. Clôturent le débat sur ce point de l'ordre du jour, dont les conséquences devront apparaître et être entérinées dans le nouveau budget de 1982 et 1983, le Président émet le vœu que les Pays payant de faibles contributions conformément à la répartition actuelle reconsidèrent leur position, dans la mesure de leurs moyens financiers pour contribuer plus efficacement à une oeuvre d'intérêt vital pour la communauté des Pays méditerranéens de même qu'il fait appel aux Pays à forte contribution pour qu'ils continuent à contribuer aussi généreusement qu'ils le faisaient avant le changement d'attitude souhaité des Pays à faible contribution.

Point 6 de l'ordre du jour : Dispositions à prendre au sujet de gestion des ressources du Plan d'action pour la Méditerranée

91. A la demande du Président, le Coordonnateur a présenté à la Réunion tous les éléments disponibles jusqu'à ce jour sur la gestion des fonds pour le PAM. Il a rappelé les propos tenus par le Directeur exécutif adjoint dans la présentation de son rapport, qui exclut toute possibilité de gestion qui ne suivrait pas les normes de l'ONU de la part du PNUE ou de son Unité de Coordination.

92. Il a également résumé la solution envisagée par le Bureau dans sa Réunion des 12 et 13 février 1982, dont le compte rendu a été distribué aux Parties contractantes, solution qui n'a pu faire l'objet, faute de temps, d'une étude approfondie avec le PNUE et les établissements bancaires.

93. Après un échange de vues il a été décidé de demander au PNUÉ de maintenir le Fonds d'affectation spéciale pour 1983 puisqu'aucune solution applicable immédiatement n'a pu être trouvée.

94. Il a été également décidé que le Bureau étudierait toutes suggestions ou information utile à cet égard pour en faire rapport à une réunion future des Parties contractantes.

Point 7 de l'ordre du jour : Projet de Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée

95. Le projet de protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée (UNEP/IG.36/7) a été examiné par un groupe de travail qui a siégé du 29 au 31 mars 1982. Compte tenu des délibérations du Groupe de travail, un comité de rédaction s'est réuni pour harmoniser le texte du projet de protocole dans les quatre langues officielles.

96. Le texte du projet de protocole a ensuite été examiné et adopté pour transmission à la Conférence de plénipotentiaires, avec les réserves notées ci-dessous.

97. La délégation de l'Italie a formulé une réserve générale à l'égard du projet de protocole, étant donné qu'elle n'approuvait pas la définition du champ d'application géographique du protocole qui figure à l'article 2; elle a formulé également des réserves spécifiques à propos des articles 2, 3, 4, 5 et 16.

98. La délégation de la Turquie a aussi formulé une réserve générale à l'égard du texte du projet de protocole, et des réserves spécifiques à propos des articles 3, 5 et 11.

99. En ce qui concerne les critères et lignes directrices énoncés dans les annexes I et II qui, à l'origine, faisaient partie intégrante du projet de protocole présenté dans le document UNEP/IG.36/7, la Réunion, considérant le peu de temps dont elle disposait, a décidé d'en différer l'élaboration et l'adoption jusqu'à la première réunion des parties au protocole visé à l'article 4 du présent projet de protocole. La Réunion a recommandé que les annexes du document UNEP/IG.36/7 servent de document de travail pour élaborer et adopter ces critères et lignes directrices.

100. A propos de l'article 6, le représentant de l'OMCI a déclaré qu'il serait souhaitable, au moment d'élaborer des règlements précis concernant les activités internationales telles que la navigation maritime, de demander l'assistance de l'organisation internationale compétente (dans le cas de la navigation maritime, ce serait l'OMCI).

101. La délégation d'Israël a formulé une réserve au sujet de l'emploi du mot "navires" à l'alinéa c) de l'article 6.

102. Les délégations du Maroc et de la Tunisie ont formulé une réserve à propos de l'article 8 tel qu'il était libellé dans le projet de protocole.

103. La délégation de l'Algérie a présenté un amendement au paragraphe 14. Elle a formulé une réserve sur le texte de cet article qui serait levée si son amendement était accepté.

104. La Réunion a achevé l'examen du projet de protocole le 1er avril 1982, étant entendu qu'un comité de rédaction réviserait le texte avant qu'il soit soumis à la Conférence de plénipotentiaires.

Point 8 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

105. La réunion a adopté son rapport le 1er avril 1982.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

106. Le 1er avril 1982, à 19.00 heures, le Président a prononcé la clôture de la réunion.

ANNEX I

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE LOS PARTICIPANTES

ALGERIA
ALGERIE
ARGELIA

** Mohammed El-Hadi BENNACJI
Sous-directeur de la
protection des ressources
biologiques au
Secrétariat d'Etat aux Forêts
et à la Mise en Valeur des Terres
Bois "Petit Atlas"
Alger
Tel.: 60.48.16

* Kamel BOUREZG
Chercheur scientifique
Membre du Comité MAB
B.P. 812 Alger-Gare
Alger
Tel.: 64.61.22/61.52.77
Telex: 53575

Mohammed BOUDERBALI
Sous-directeur
Ministère de l'Intérieur
Direction générale de la
Protection civile
Alger
Tel.: 76.31.81/83

** Head of delegation / Chef de la délégation

* Alternate Head of delegation / Suppléant du Chef de la délégation

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

** Athanase ANDREOPOULOS
Directeur général de
l'Environnement, de la
Protection des Consommateurs
et de la Sécurité nucléaire
CEE
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Tel.: 235 59 90
Telex : 21877 COMEUR

* Domenico MILANO
Chef du Service des Relations
internationales
Direction générale de
l'Environnement, de la
Protection des Consommateurs
et de la Sécurité nucléaire
CEE
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Tel.: 235 35 33
Telex: 21877 COMEUR

René Christian BERAUD
Conseiller juridique
CEE
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Tel.: 235 28 77
Telex: 21877 COMEUR

EGYPT
EGYPTE
EGIPTO

** S.E. Elsayed Abdel Raouf ELREEDY
Ambassador
Permanent Representative of Egypt to the
United Nations Office at Geneva
72 rue de Lausanne
1202 Genève
Tel.: 31 65 30 ; 31 65 38

Mohamed DAGHASH
Counsellor
Permanent Mission of Egypt to the
United Nations Office at Geneva
72 rue de Lausanne
1202 Genève
Tel.: 31 65 30 ; 31 65 38

Kaguih HANAFI
Second Secretary
Permanent Mission of Egypt to the
United Nations Office at Geneva
72 rue de Lausanne
1202 Genève
Tel.: 31 65 30 ; 31 65 38

FRANCE
FRANCE
FRANCIA

** Jean François NODINOT
Conseiller des Affaires étrangères
Sous-Directeur des Affaires générales à la
Direction des Affaires économiques et
financières
Ministère des Relations extérieures
37 Quai d'Orsay
75007 Paris
Tel.: 555 95 40

* Serge ANTOINE
Chef de la Mission des Etudes et de la
Recherche
Ministère de l'Environnement
14 Bld du Général Leclerc
92200 Neuilly
Tel.: 758 12 12
Telex: 620602 DENVIR

* Hélène DUBOIS
Conseiller des Affaires étrangères
chargée des relations avec le PNUÉ
Direction des Nations Unies et des
Organisations internationales
Ministère des Relations extérieures
37 Quai d'Orsay
75007 Paris
Tel.: 555 95 40

Bruno JANIN
Administrateur civil au Service
des Affaires générales
Direction des Affaires économiques et financières
Ministère des Relations extérieures
37 Quai d'Orsay
75700 Paris

Denys WIBAUX
Secrétaire adjoint des Affaires étrangères
Direction des Affaires juridiques
Ministère des Relations extérieures
37 Quai d'Orsay
75007 Paris
Tel.: 555 95 40

Philippe PIOTET
Sous Directeur à la Direction de la
prévention des pollutions
Ministère de l'Environnement
14 Bd du Général Leclerc
92524 Neuilly-sur-Seine Cédex
Tel.: 758 12 12

Jean SERVAT
Directeur de la Protection de la
Nature
Ministère de l'Environnement
14 Bd du Général Leclerc
92200 Neuilly
Tel.: 758 12 12

Mireille JARDIN
Chargée de Mission
Direction des Affaires économiques
et internationales
Ministère de l'Environnement
34, rue de la Fédération
75014 Paris
Tel.: 575 62 58

** S.E. M. Anghélos CHORAFAS
Ambassadeur
Mission permanente de la Grèce auprès
de l'Office des Nation Unies à Genève
3 rue Pedro Meylan
1208 Genève
Tel.: 36 16 27/36 C2 81

* Paul APOSTOLIDES
Conseiller
Mission permanente de la Grèce auprès
de l'Office des Nation Unies à Genève
3 rue Pedro Meylan
1208 Genève
Tel.: 36 16 27/36 C2 81

Mercurios CARAFOTIAS
Deuxième Secrétaire
Mission permanente de la Grèce auprès
de l'Office des Nation Unies à Genève
3 rue Pedro Meylan
1208 Genève
Tel.: 36 16 27/36 C2 81

Panoyiotis LAGDS
Scientific Collaborator
National Council for Physical Planning
and the Environment
Ministry of Coordination
Akadimias Street 42
Athens
Tel.: 36.18.641

Basil PATRONAS
Legal Collaborator
Special Legal Department
Ministry of Foreign Affairs
Akadimias Street No.3
Athens
Tel.: 36.32.672

GREECE
GRECE
GRECIA

Christos PAVLOU
Scientific Collaborator
Ministry of Coordination
1, Zalokosta Street
Athens
Tel.: 36.19.273/36.09.460

Efstathia VALIANTZA-AFTIA
Technical Adviser
Ministry of Regional Planning
and Environment
Amaliados 17 - Ampelokipi
Athens
Tel.: 64.28.614

ISRAEL

** Uri MARINOV
Director
Environmental Protection Service
Ministry of the Interior
P.O. Box 6158
Jerusalem 91060
Tel.: (02) 669671

ITALY
ITALIE
ITALIA

** Filippo ANFUSO
Ministre plénipotentiaire
Direction générale des Affaires Economiques
Ministère des Affaires Etrangères
Rome
Tel.: 39 64 358

Giovanni ARMENTO
Dir. Adj. Div.
Ministero del Tesoro
Via XX Settembre
Rome
Tel.: 0396 465738

Bianca MURRONI
Direttore di Div. Aggiunto
Ministero della Marina Mercantile
Viale Asia
00100 Roma
Tel.: 5908 / 370

Nicola GRECO
Direttore di Divisione ad Esaurimento
Ministero della Marina Mercantile
Viale Asia
00100 Roma
Tel.: 592 4189

Piero MARINI
Ministry for Scientific Research
Lungotevere Thaon di Revel 76
Rome
Tel.: 36 99 41 ext. 38
Telex: 612548 I

Giuliano FIERRO
PAP Focal Point
Istituto Geologia
Università Palazzo delle Scienze
Corso Europa 30
16132 Genova
Tel: 010 - 51 80 41

Franco MAGI
Ministero Partecipazioni Statali
c/o E.N.I
Piazzale E. Mattei 1
Rome
Tel.: 5900378

Mario GATTA
Scientific Adviser
Health and Environment Office
of Montedison Group (Confindustria)
Piazza Cadorna 5
Milano
Tel.: (02) 6270 6338

LEBANON
LIBAN
LIBANO

** Joseph NAGGEAR
Président du Conseil d'Administration
Conseil national de la
Recherche scientifique du Liban
Beyrouth
Tel.: 830125
Cables: CENERES BEYROUTH

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
JAMAHIRIYA ARABE LIBIA

** Farhat ABUSHAWASHI
General Director of the
Technical Department
Secretariat of Utilities
Tripoli
Tel.: 35 838

MALTA
MALTE
MALTA

** Evarist SALIBA
Permanent Representative to the
United Nations in Geneva
Mission of Malta
2 Parc Chateau Banquet
1202 Geneva
Tel.: 31 05 80
Telex: 27978 MLTRP CH
Cables: MALTAREP GENEVA

* Victor CASSAR
Officer, Planning and Development
Air Malta Co. Ltd
Luqa Airport
Malta
Tel.: 606 961

MONACO

** S.E. M. César SOLAMITO
 Ministre Plénipotentiaire
 Délégué permanent auprès des Organismes
 internationaux
 Villa Girasole
 16 Bld. de Suisse
 Monte Carlo
 Tel.: (93) 303371
 Telex: 469796 GENTEL MC

* Alain Louis VATRICAN
 Secrétaire général
 Centre Scientifique de Monaco
 16 Bld. de Suisse
 Monte Carlo
 Tel.: (93) 303371
 Telex: 469796 GENTEL MC

MOROCCO
 MAROC
 MARRUECOS

** Abdelali LAHLOU
 Directeur
 Institut scientifique des Pêches
 maritimes
 2, rue de Tiznit
 Casablanca
 Tel.: 22.20.90
 Telex: 23823

* Halfaoui MUSTAPHA
 Deuxième Secrétaire
 Mission permanente du Royaume du
 Maroc auprès de l'Office des Nations Unies
 à Genève
 22, Chemin François Lehmann
 1218 Grand Saconnex (Genève)
 Genève
 Tel.: 98 15 35 ; 98 15 36

SPAIN
 ESPAGNE
 ESPANA

** Enrique DOMINGUEZ-PASSIER
 Ambassadeur-permanent de l'Espagne
 Mission permanente de l'Espagne auprès de
 l'Office des Nations Unies à Genève
 72 rue de Lausanne
 1202 Genève
 Tel.: 31 22 30 ; 31 22 39

José Antonio ERREJON VILLACIEROS
 Sous-directeur de la Coordination
 de l'Environnement
 Ministère des Travaux publics et
 de l'Urbanisme
 Madrid
 Tel.: 91-2547928

Joaquin ROS
Subdirector
Instituto Espanol de Oceanografia
Alcala 27-40
Madrid 14
Tel.: 232 16 70

Maria Rosa BOCETA
Conseiller d'Ambassade
Mission permanente de l'Espagne auprès de
l'Office des Nations Unies à Genève
72, rue de Lausanne
1202 Genève
Tel. 31 22 30 ; 31 22 39

TUNISIA
TUNISIE
TUNEZ

** S.E. M. Fouad MEBAZAA
Ambassadeur
Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
58 rue de Mollebeau
1211 Genève 19
Tel.: 34 84 50/34 84 59

Hedia BACCAR
Sous-directeur chargée de l'Environnement
au Ministère de l'Agriculture
30 rue Alain Savary
Tunis
Tel.: 890863 ; 890926
Telex: MINAGR 13378 TUN

Abdeljelil EL FAZAA
Chef de la Division des Institutions
spécialisées
Ministère des Affaires étrangères
Tunis
Tel.: 891251

Mohamed HADJ ALI SALEM
Directeur de l'Institut océanographique
de Salammbô
28, rue du 2 mars 1932
2025 Salammbô
Tel.: 276 364; 276 522

Abderrahman ENNAFTI
Directeur des Transports maritimes
Ministère des Transports et des
Communications
Tunis
Tel.: 259 117
Telex: 12131 MARMAR

Khalifa EL HAFDHI
Représentant permanent adjoint
Mission permanente de la Tunisie auprès
de l'Office des Nations Unies à Genève
58 rue de Moillebeau
1211 Genève 19
Tel. 34 84 50 / 34 84 59

Noureddine TRIKI
Chef du Service National de Surveillance Côtière
Ministère de la Défense nationale
B.N.B. la Pêcherie Bizerte
Bizerte
Tel.: 31 700

TURKEY
TURQUIE
TURQUIA

** H.E. Mr. Kamran INAN
Ambassador, Permanent Representative
of Turkey to the Office of the
United Nations in Geneva
28 Chemin du Petit Saconnex
1211 Genève 19
Tel.: 34 39 30 ; 34 39 38

Nilgün ATES
City Planner
Undersecretariat for Environment
Office of the Prime Minister
Karanfil Sokak No.8, Kizilay
Ankara
Tel.: 18 18 61; 18 64 39
Telex: 13186 BIAK

Tansu GURPINAR
Head of the Department of Education,
Legislation and Finance
Undersecretariat for Environment
Prime Minister's Office
Karanfil Sokak No. 8, Kizilay
Ankara
Tel.: 18 64 93
Telex: 13186 BTAK

Kamil YUCEORAL
Lieutenant
Turkish Naval Forces Command
Bakanliklar
Ankara
Tel.: 139910 / 1592

YUGOSLAVIA
YUGOSLAVIE
YUGOSLAVIA

** H.E. Marko VRHUNEC
Ambassador
Permanent Mission of the Socialist Federal
Republic of Yugoslavia to the Office of the
United Nations in Geneva
5, chemin Thury
1206 Geneva
Tel 46 44 33 ; 46 68 66

* Franjo GASPAROVIC
Counsellor
Committee for Building, Housing and
Environmental Protection of SR Croatia
Marulicev trg 16
41000 Zagreb
Tel.: 447 811

Ljubomir JEFTIC
Director of the Department of Planning
and Environmental Protection
Committee for Building, Housing and
Environmental Protection of
SR Croatia
Marulicev trg 16
41000 Zagreb
Tel.: 447 811

Dimitrije KRSMANOVIC
Conseiller au Conseil de
l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
Conseil exécutif fédéral
Bulevar Lenjina 2
11070 Belgrade
Tel.: 330 349 (99.33.11)

Stefan MARIC
Counsellor for Water Protection
Federal Committee for Agriculture
Department of Water Management
Bul. Avnoj-a 104
11070 Beograd
Tel.: (011) 199-407

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISATIONS

ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Clemente LOPEZ-POLO
Directeur
Division de l'Environnement
et de l'Habitat
CEE
Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10
Tel.: 34 60 11

Claude DUCRET
Division de l'Environnement
et de l'Habitat
CEE
Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10
Tel.: 34 60 11

H. DIRICKX
Environment and Human Settlements Division
CEE
Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10
Tel. 34 60 11

ECONOMIC COMMISSION FOR WESTERN
ASIA
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE
OCCIDENTALE

Kamal RIAD
Chief, Environmental Coordination
Unit
ECWA
P.O. Box 4656
Beirut, Lebanon
Tel.: 831 455
Cables: UNECWA BEIRUT

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT
ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Siro-Paolo PADOLECCHIA
Assistant to the Special Representative
of the Executive Director at Geneva
UNIDO
Palais des Nations
Villa Le Bocage
Geneva
Tel.: 34 60 11/4429

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT

Pierre BOURGOIS
Administrateur assistant et Directeur
du Bureau du PNUD pour l'Europe
Palais des Nations
1211 Geneva 10
Tel. 98 58 50

Hans D. KURZ
Senior Programme Officer
UNDP
Palais des Nations
1211 Genève 10
Tel. 98 58 50

SPECIALIZED AGENCIES
INSTITUTIONS SPECIALISEES

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

Jean Claude LAURENT
Associate Expert
Legal Office
FAQ
Via delle Terme di Caracalla
CGIIC Rome
Tel.: 5797 (6537)
Telex: 61C181

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC
AND CULTURAL ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Michel BATISSE
Sous Directeur général adjoint pour les Sciences
(Environnement et Ressources naturelles)
UNESCO
7, place de Fontenoy
75700 Paris
Tel.: 577 16 10
Telex: 270602

WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

Louis J. SALIBA
Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
c/o UNEP
Palais des Nations
1211 Geneva 10
Tel.: 98 58 50
Telex: 28877 UNEP CH

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION
ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE

Vitali SMAGIN
Scientific Officer
Research and Application Programmes
Department
WMO
41 Avenue Giuseppe Motta
Case Postale No.5
1211 Genève 20
Tel.: 34 64 00 ext. 451
Telex: 23260 OMM CH

INTERGOVERNMENTAL MARITIME
CONSULTATIVE ORGANIZATION
ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE
CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION
MARITIME

David EDWARDS
Senior Technical Officer
Marine Environment Division
IMCO
101-104 Piccadilly
London W1V 0AE
Tel.: 499 9040
Telex: 23588 imcoln g

INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON-GOUVERNEMENTALES

INTER-PARLIAMENTARY UNION
UNION INTERPARLEMENTAIRE

Pio-Carlo TEREZIO
Secretary General
IPU
Place du Petit-Saconnex
1209 Geneva
Tel.: 34 41 50

Francis J. WILCOX
Committee Secretary
IPU
Place du Petit-Saconnex
1209 Geneva
Tel.: 34 41 50

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION
OF NATURE AND NATURAL RESOURCES
UNION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES
RESSOURCES

Peter H. SAND
Assistant Director General
IUCN
Avenue du Mont-Blanc
CH-1196 Gland
Tel.: 64 71 81
Telex: 22618 IUCN
Cables: IUCNATURE GLAND

Jeffrey McNEELY
Executive Officer
IUCN Commission on National
Parks and Protected Areas
Avenue du Mont-Blanc
CH-1196 Gland
Tel.: 64 71 81
Telex: 22618 IUCN
Cables: IUCNATURE GLAND

INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE
SCIENTIFIC EXPLORATION OF THE
MEDITERRANEAN
COMMISSION INTERNATIONALE POUR
L'EXPLORATION SCIENTIFIQUE DE LA
MEDITERRANEE

S.E. M. César SOLAMITO
Vice-Président
C.I.E.S.M.
16 Boulevard de Suisse
MC-MONACO
Tel.: (93) 30 38 79
Telex: 469796 GENTEL MC

Alain VATRICAN
C.I.E.S.M.
16 Boulevard de Suisse
MC-MONACO
Tel.: (93) 33371 ; 303879
Telex: 469796 GENTEL MC

WORLD TOURISM ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME

Rajesh RAWAT
Deputy Secretary General
WTO
Calle Capitan Haya 42
E-Madrid 2G
Tel.: 279.28.04
Telex: 42188 CMT E
Cables: OMTOUR MADRID

INTERNATIONAL JURIDICAL ORGANIZATION
ORGANISATION JURIDIQUE INTERNATIONALE

Mario GUTTIERES
President
IJO
Via Barberini, 3
00187 Rome
Tel.: 475.2117
Telex: 614046 IJO
Cables: JURICOUNTRIES ROME

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

REGIONAL OIL COMBATING CENTRE FOR
THE MEDITERRANEAN SEA
CENTRE REGIONAL DE LUTTE CONTRE LES
HYDROCARBURES EN MEDITERRANEE

Philippe LE LOURD
Director
R.O.C.C.
Manoel Island
Malta
Tel.: 37296; 37297; 37298
Telex: 464 UNROCC MW
Cables: UNROCC MALTA

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE
PRIORITY ACTIONS PROGRAMME
CENTRE D'ACTIVITE REGIONALE POUR LE
PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES

Ante BARIC
Assistant Director
Regional Activity Centre for the
the Priority Actions Programme
Town Planning Institute
Iza Vestibula 1
58000 Split (Yugoslavia)
Tel.: (58) 41 966

BLUE PLAN GROUP OF CO-ORDINATION
AND SYNTHESIS
GROUPE DE COORDINATION ET DE SYNTHESE
DU PLAN BLEU

Ismail SABRI ABDALLA
Special Adviser to the Executive Director
of UNEP
Co-ordinator of the Blue Plan
MEDEAS
Centre d'Activités Développement-Environnement
en Méditerranée
Sophia Antipolis
B.P. 36
06560 Valbonne (France)
Tel.: (93) 74 26 00
Telex: 461311 cefigre f

Michel GRENON
Secrétaire exécutif du G.C.S. Plan Bleu
Centre d'activités Développement-Environnement
en Méditerranée
MEDEAS
Sophia Antipolis
B.P. 36
06560 Valbonne (France)
Tel.: (93) 74 26 00
Telex: 461311 cefigre f

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Cérroulement des travaux
4. Rapport du Directeur exécutif sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1981 et recommandations concernant les activités à entreprendre pour les années 1982 - 1983.
 - a) Rapport sur les activités entreprises en 1981;
 - b) Recommandations concernant les activités à entreprendre en 1982 (Révisées) et en 1983, et propositions budgétaires y relatives.
5. Clé de répartition des contributions.
6. Dispositions à prendre au sujet de la gestion des ressources du Plan d'action pour la Méditerranée
7. Projet de protocole relatif aux Aires spécialement protégées de la Méditerranée
8. Adoption du Rapport
9. Clôture de la Réunion.

ANNEXE III

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail 1/

- UNEP/IG.36/1 Ordre du jour provisoire
- UNEP/IG.36/2 Ordre du jour provisoire annoté
- UNEP/IG.36/3
 et Corr.1 Rapport du Directeur exécutif sur l'état d'avancement
 du Plan d'action pour la Méditerranée en
 1981
- UNEP/IG.36/3/Add.1 Etat du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au
 28 février 1982
- UNEP/IG.36/3/Add.2 Etat des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour
 la Méditerranée au 26 mars 1982
- UNEP/IG.36/4 Recommandations du Directeur exécutif concernant les
 activités à entreprendre pour la période biennale 1982 -
 1983, et coût de ces activités
- UNEP/IG.36/5 Propositions concernant une nouvelle répartition des
 contributions
- UNEP/IG.36/6 Propositions visant à une gestion alternative du Plan
 d'action pour la Méditerranée
- UNEP/IG.36/7 Projet de Protocole relatif aux Aires spécialement protégées
 de la Méditerranée

Documents d'information

- UNEP/IG.36/INF.1 Liste provisoire des documents 1/
- UNEP/IG.36/INF.1/Corr.1 Liste provisoire des documents : Corrigendum
- UNEP/IG.36/INF.1/Add.1 Liste provisoire des documents : Addendum
- UNEP/IG.36/INF.2 Liste des participants (trilingue)
- UNEP/IG.36/INF.3 Report of the Review Meeting on Priority Actions
 Programme, Geneva, 3-4 November 1981 (anglais seulement)
- UNEP/IG.36/INF.4 Rapport préliminaire sur l'amplification des concours
 apportés à la coopération en Méditerranée
- UNEP/IG.36/INF.5 Programme d'Actions Prioritaires du Plan d'action pour la
 Méditerranée. Rapport intérimaire et activités proposées
 pour la période 1982-1983

1/ disponibles en anglais, arabe, espagnol et français

Documents de référence

- Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et Protocoles y relatifs 1/
- UNEP/IG.23/11 Rapport de la Deuxième Réunion des Parties contractantes, Cannes, 2 - 7 mars 1982 1/
- UNEP/IG.20/5 Rapport de la Réunion intergouvernementale sur les zones spécialement protégées de la Méditerranée, Athènes, 13 - 17 octobre 1980 1/
- UNEP/IG.23/10 Champ d'application géographique du projet de Protocole relatif aux Aires spécialement protégées de la Méditerranée 1/
- UNEP/BUR/4 Compte-rendu de la Réunion du Bureau des Parties contractantes, Athènes, 23 septembre 1981 (anglais et français)
- UNEP/BUR/6 Compte-rendu de la Réunion du Bureau des Parties contractantes, Genève, 17 - 18 décembre 1981 (anglais et français)
- UNEP/BUR/10 Compte-rendu de la réunion du Bureau des Parties contractantes, Genève, 12 - 13 février 1982
- UNEP/WG.62/7 Rapport de la Première Réunion du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique pour le MED PGL, Athènes, 28 septembre - 2 octobre 1981 (anglais et français)
- UNEP/IG.14/9 Rapport de la Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée et Première Réunion des Parties contractantes, Genève, 5 - 10 février 1979 1/
- UNEP/IG.14/7 Rapport du Directeur exécutif sur la création d'un Fonds régional d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution 1/

1/ disponibles en anglais, arabe, espagnol et français

DECLARATION LIMINAIRE
DE
M. P.S. THACHER,
DIRECTEUR EXECUTIF ADJOINT

Monsieur le Président, mesdames, messieurs:

Au nom du Directeur exécutif du PNUE et en mon nom personnel, je me réjouis de vous souhaiter la bienvenue à cette Réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Depuis 1975, date à laquelle le Plan d'action pour la Méditerranée a été approuvé à Barcelone, l'importance de notre tâche commune est de plus en plus reconnue. A mesure que l'on connaît les menaces qui pèsent sur l'environnement méditerranéen, le risque d'une catastrophe majeure ou d'une accumulation lente mais irréversible de la pollution est perçu comme intolérable par la région qui gravite autour de la Méditerranée. Cette région, un des principaux moteurs de l'économie mondiale, a besoin d'une Méditerranée saine, et elle est capable de la protéger; en fait, elle ne peut pas se permettre de faire autrement.

A la Réunion qui commence aujourd'hui vous devez résoudre plusieurs questions importantes en quatre jours seulement. J'espère pouvoir faciliter votre tâche en vous mettant au courant de l'évolution récente du programme et en passant en revue avec vous les quatre grandes questions qui appellent des décisions de votre part.

Evolution de la situation depuis décembre 1981

Le secrétariat a fait un effort particulier cette année pour rédiger et distribuer bien à l'avance les documents de travail. Le rapport du Directeur exécutif (UNEP/IG.36/3) est daté du 7 décembre 1981. Depuis sa rédaction, nous avons eu la satisfaction d'apprendre que la Tunisie a ratifié le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, et que la France, Israël, le Maroc, la Grèce et la Communauté économique européenne ont engagé des procédures internes d'approbation.

MED POL-PHASE II a encore progressé. Les participants à la Deuxième Réunion des Parties contractantes, tenue à Cannes du 2 au 7 mars 1981, ont approuvé le Programme à long terme de surveillance continue et de recherche (MED POL-PHASE II); les Parties se sont engagées à prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer l'application et le succès. Les premières mesures ont été la désignation par 14 d'entre elles de coordonnateurs nationaux pour MED POL et la création du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique.

Surveillance continue : A sa première réunion, tenue à Athènes du 28 septembre au 2 octobre 1981, le Groupe de travail de la coopération scientifique et technique a approuvé les critères de base pour l'application des programmes nationaux de surveillance continue. Deux pays, l'Espagne et la France, ont déjà communiqué des propositions préliminaires concernant la surveillance continue; un certain nombre d'autres, dont l'Algérie, Chypre, Malte et la Turquie, élaborent les leurs.

Quelques coordonnateurs nationaux semblent cependant rencontrer des difficultés en raison de la complexité de leur tâche, et aussi parce qu'ils ne reçoivent peut-être pas de leurs autorités nationales les moyens nécessaires à l'application de leur programme, ce qui les contraint à s'appuyer uniquement sur les maigres ressources des institutions participantes.

Recherche : A sa première réunion, le Groupe de travail de la coopération scientifique et technique a également approuvé les critères de base pour la réalisation des activités de recherche. Après avoir suivi la procédure ainsi proposée, plus de cent propositions de recherche ont été reçues; elles sont analysées par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée et par les organisations coopérantes. Certaines des activités proposées bien que très importantes pour la compréhension scientifique des phénomènes à l'oeuvre dans la Méditerranée, n'intéressent que marginalement le Plan d'action, qui ne peut pas - vous en conviendrez certainement - être assimilé à un organisme de financement de la recherche fondamentale.

L'expérience que nous accumulons en cette première année permettra à l'Unité de coordination de proposer à la prochaine réunion du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique une manière logique de donner suite aux activités de recherche en les axant davantage sur l'objectif ultime de la composante scientifique du Plan d'action : évaluer l'état de la pollution, ses sources et ses tendances, et son effet sur la santé humaine, les écosystèmes marins et les éléments d'agrément.

Je n'ai rien de nouveau à signaler au sujet du Centre régional de lutte contre les hydrocarbures de Malte. Nous espérons qu'il sera renforcé prochainement par l'expert technique dont la nomination a été approuvée à Cannes.

Le Plan bleu a tenu en Tunisie, à l'invitation des autorités de ce pays, que j'en remercie, son Séminaire de confrontation sur les ressources en eau. Les travaux sur d'autres sujets se poursuivent. Un rapport vous sera présenté par M. Sabri Abdalla, Coordonnateur du Plan bleu.

Le Centre régional du PAP a déjà publié deux numéros de son Bulletin, qui est un moyen bienvenu de resserrer les contacts et la coordination dans un domaine qui mérite un soutien accru, financier et autre.

Dans un des domaines prioritaires, l'aquaculture, le PNUD a financé l'assistance préparatoire au projet régional méditerranéen d'aquaculture exécuté par la FAG. On prévoit que le coût total du projet atteindra 2,5 millions de dollars. Un Français, M. Ferlin, est directeur de ce projet, dont le siège est à Tunis.

Le PNUD a financé aussi avec l'OMCI un projet concernant les installations de déballastage en Libye, à Malte, en Yougoslavie, en Tunisie et en Algérie; il a invité ces pays à faciliter au maximum le travail des missions techniques. Un projet similaire annoncé à Cannes a été lancé avec l'appui de la CEE et de l'Italie.

L'Unité de coordination a intensifié ses contacts avec votre Bureau. Après la réunion du 28 septembre 1981, dont il est fait état dans le rapport du Directeur exécutif, trois autres réunions ont été tenues les 17 et 18 décembre 1981, les 12 et 13 février 1982, et le 28 mars 1982 - c'est-à-dire hier après-midi.

Grâce à ces réunions, complétées par d'autres contacts directs avec vous, Monsieur le Président, et avec d'autres membres du Bureau, l'Unité de coordination travaille en collaboration étroite avec les représentants des Parties contractantes. Cela seul devrait faciliter vos travaux à cette réunion.

Le rapport sur la réunion du Bureau a été distribué sous la cote UNEP/BUR/10; on y trouve plusieurs suggestions importantes qui intéressent votre ordre du jour.

Le Directeur exécutif, qui de sa propre initiative s'était abstenu de pourvoir le poste d'administrateur de programmes (économiste) dans l'Unité de coordination que vous avez approuvée à Cannes, a modifié sa position avec l'approbation du Bureau. Les pays sont à présent invités à présenter des candidats à ce poste. Nous espérons pouvoir aller à Athènes avec une répartition géographique plus équitable parmi le personnel de l'Unité de coordination. Votre Bureau a également approuvé notre recommandation de maintenir le poste de spécialiste des sciences de la mer.

J'ai à présent le grand plaisir de dire au Gouvernement grec combien nous lui sommes reconnaissants d'avoir signé avec l'Organisation des Nations Unies l'Accord relatif à l'installation à Athènes du siège de l'Unité de coordination, d'avoir mis à notre disposition les bureaux offerts il y a deux ans et d'avoir déposé en faveur du PNUE l'équivalent de 400 000 dollars en drachmes. Ces gestes accomplis avec une rapidité et une générosité exemplaires, augurent bien de nos relations futures avec le pays hôte. L'Unité de coordination s'installera à Athènes dès que seront résolues certaines questions pratiques de fonctionnement de ses bureaux (modifications intérieures, achat de matériel et de fournitures, liaisons téléphoniques et télex); nous espérons inaugurer son siège par une cérémonie appropriée.

S'agissant des questions financières j'ai de bonnes nouvelles à annoncer. La Communauté économique européenne a approuvé une augmentation sensible de sa contribution, qui passe de 50 000 à 460 000 dollars, montant que nous attendons incessamment. Les contributions de l'Italie pour 1981/1982 ont été approuvées par la Chambre des députés, et le Sénat les examine à présent selon une procédure accélérée. La France, vous le savez, a apporté le principal soutien financier au Plan d'action pendant la difficile année 1981. Qu'elle soit particulièrement remerciée de ce soutien qui, nous n'en doutons pas, va continuer.

Depuis la publication de la liste de contributions, à l'annexe III du document UNEP/IG.36/3, des versements ont été reçus de l'Egypte, d'Israël et de la Turquie. L'Italie a versé une contribution de 50 660 dollars en sus de sa contribution annoncée pour 1981. Je remercie le Gouvernement italien de ce geste, qui constitue un heureux précédent.

Nous avons également reçu des indications de versements prochains de la France, de l'Italie, de la Libye, de l'Espagne et de la Yougoslavie. J'espère que ces indications pourront être confirmées par les délégations présentes.

D'autres faits permettent également d'envisager la situation financière avec un optimisme renouvelé. Les comptes de 1981, arrêtés il y a une semaine, font apparaître un intérêt bancaire supérieur à ce qui avait été prudemment prévu. En faisant des projections au même niveau pour 1982 et 1983 nous parvenons donc à une estimation supérieure des ressources disponibles pour la programmation. De plus, les coups de frein de l'an passé et des difficultés financières sévères ont réduit les dépenses pour 1981.

C'est pourquoi nous vous présentons des propositions de programme révisées dans le document UNEP/IG.36/3/Rev.1, qui a été rédigé ces derniers jours, et n'est distribué pour le moment qu'en anglais et en français.

Les propositions révisées reflètent une augmentation des frais d'installation à Athènes de l'Unité de coordination, qui doit maintenant disposer d'une salle de réunion entièrement équipée dans ses locaux.

Dans ces propositions il est également prévu un montant de 260 000 dollars - dont 30 % payables en drachmes - destiné à couvrir les six premiers mois de traitements du personnel en 1984, afin que ce personnel puisse être muté à Athènes pour une période initiale de deux ans. Ce montant sera déduit du budget de 1984 que vous adopterez à votre prochaine réunion ordinaire, en février 1983 en Yougoslavie.

Les prévisions budgétaires révisées font apparaître un solde de 416 000 dollars pour 1982. Vous pouvez décider, soit de conserver ce solde, soit de l'utiliser en partie pour renforcer certaines des composantes du programme, sans qu'il soit besoin d'opérer des réductions correspondantes dans d'autres domaines.

Le Plan d'action pour la Méditerranée continue à bénéficier du soutien des institutions spécialisées et des programmes du système des Nations Unies. Leur présence ici et dans la planification, la coordination et l'appui au programme MED POL garantit le plus haut niveau de compétence professionnelle et assure les avantages de leur expérience mondiale. Comme il est d'usage, le programme prévoit un soutien financier pour les services d'experts désignés par l'OMS, la FAO et l'AIEA. Nous estimons que ces services demeurent la source la plus économique de connaissances spécialisées diverses nécessaires à la bonne coordination de MED POL, en attendant que les organes directeurs de ces organisations fassent figurer la protection de la Méditerranée dans leurs attributions et lui accordent une place dans leurs budgets respectifs. Il faudra pour cela une action concertée dans ces organes directeurs.

Les organisations non gouvernementales extérieures aux Nations Unies continuent également à jouer un rôle-clé dans le programme :

A la réunion qu'elle a tenue en 1974 au Parlement italien, l'Union interparlementaire a fortement encouragé le Plan d'action, et elle a continué à le soutenir dans le cadre des activités de sa Sous-Commission pour l'étude des moyens de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée. Les recommandations que cette sous-commission a adoptées à Palma de Majorque du 1er au 3 mars 1982 ont été communiquées à la présente Réunion.

L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) continue à fournir ses précieuses connaissances spécialisées; elle va encore vous aider dans l'examen du projet de Protocole sur les zones spécialement protégées. L'Organisation internationale juridique, le Comité international de la Croix-Rouge et les sociétés du croissant rouge, le Rotary Club International et l'Union des villes de la Méditerranée ont également proposé de soutenir le programme dans leurs domaines de compétence. Le Conseil de l'Europe - comme beaucoup d'entre vous le savent - a aussi un programme actif pour les régions côtières méditerranéennes.

Les autorités responsables des trois grands fleuves de la Méditerranée - le Po, le Rhône et le Nil - ont entrepris, sous le patronnage de l'UNESCO et avec le soutien de l'Italie, un intéressant programme de coopération pour lutter contre la pollution fluviale. Ce programme répond bien aux objectifs du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, et nous espérons que la coopération si utile qu'il permet pourra être renforcée et étendue à d'autres fleuves.

L'accord sous-régional pour la mer Ligure (RAMOGE) est entré en vigueur le 1er janvier 1982 entre la France, Monaco et l'Italie. Nous avons appris qu'un autre programme de ce genre va peut-être négocié prochainement pour la Méditerranée centrale.

Nous nous félicitons de ces événements parce qu'ils expriment l'intérêt actif et la détermination des Parties à s'occuper des problèmes concrets des diverses régions de la Méditerranée, comme il est stipulé à l'article 3 de la Convention de Barcelone, et parce qu'ils contribuent à réunir de maigres ressources au lieu de les disperser, et à écarter le danger d'une concurrence au Plan d'action que vos gouvernements ont approuvé.

Dans le même esprit, nous nous réjouissons de l'intention qu'a l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science d'intensifier un programme destiné à ses Etats membres riverains de la Méditerranée. Nous sommes disposés à participer à la réunion prévue plus tard dans l'année, si nous y sommes invités, et à présenter des renseignements sur les programmes en cours et des suggestions pour renforcer la participation de ces Etats à la protection de la Méditerranée dans le cadre de la Convention de Barcelone.

J'ai ainsi achevé l'examen du programme, en vous mettant au courant des faits récents.

Questions dont la Réunion extraordinaire est saisie

Je voudrais maintenant aborder les principales questions dont la Réunion est saisie :

(i) Budget pour 1982-1983

Le point 4 a) de l'ordre du jour a trait au programme de travail et au budget proposés pour 1982-1983. Vous vous souviendrez qu'au moment de votre réunion de Cannes il subsistait un trou de 185 000 dollars dans le budget de 1982, et qu'il n'avait pas été possible de s'entendre sur le budget de 1983.

Les propositions dont vous êtes saisis dans le document UNEP/IG.36/4/Rev.1 ne s'écartent pas pour l'essentiel des propositions antérieures. Elles reflètent cependant l'évolution des circonstances, en particulier le transfert retardé de l'Unité de coordination à Athènes, votre décision de ne pas donner suite pour l'instant à une proposition d'emprunt, le niveau effectif de la contribution du PNUÉ et notre incertitude au sujet de l'exercice financier auquel est destinée la contribution spéciale de la Grèce. Je suis certain que le représentant de la Grèce sera en mesure de préciser ce dernier point.

Le coût du programme pour 1982 a été ramené de 3 822 000 dollars, montant approuvé en principe à Cannes, à 3 319 000 dollars. Le coût proposé pour le programme de 1983 est de 3 594 000 dollars. Les deux budgets sont en équilibre compte tenu d'une estimation réaliste des ressources financières dont nous devrions disposer. D'autres moyens d'apporter des ressources et un appui supplémentaires au programme, suggérés par votre Bureau, sont exposés dans un document qui vous est soumis (UNEP/IG.36/INF.4).

Tout en présentant un budget en équilibre et prudent ménageant une certaine réserve, je dois vous rappeler les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ressources prévues. Une simple rétrospective montre que depuis 1979, date à laquelle vous avez adopté le premier budget pour la Méditerranée, l'inflation a atteint 15 à 25 % par an dans la plupart des pays. De ce fait les prix ont parfois doublé entre 1979 et 1982. Si vous voulez un programme efficace et si vous désirez élargir ce programme il vous faut tenir compte sérieusement de cet aspect. Vos commentaires au cours du débat seront bienvenus.

ii) Répartition des contributions

La deuxième question à examiner, la répartition des contributions, fait l'objet du point 5 de l'ordre du jour. A la réunion de Cannes, deux gouvernements ont présenté des propositions distinctes, différentes dans la forme mais identiques par leur objectif, qui visent à garantir une contribution minimum de chaque pays avant d'appliquer la clé de répartition de l'ONU.

Le secrétariat ne se prononce pas sur cette question, mais vous rappelle que dans tous les autres programmes concernant les mers régionales la répartition adoptée par consentement général s'écarte d'une stricte application du barème de l'ONU. Je vous demande d'envisager une répartition fondée sur un niveau minimum de contribution qui rendrait votre programme moins dépendant de trois gouvernements seulement pour près de 90 % de ses ressources.

iii) Options pour la gestion des ressources du Plan d'action pour la Méditerranée

La possibilité d'une gestion des ressources du Plan d'action qui différerait de la gestion du PNUE a été mentionnée d'abord à votre réunion de Cannes. Elle a été ensuite discutée par votre Bureau, et examinée par le Directeur exécutif du PNUE.

A la suite de cet examen, je dois déclarer très clairement que le PNUE et son personnel doivent agir exclusivement dans le cadre juridique défini dans le règlement financier du PNUE adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce règlement fournit un système complet, fiable et éprouvé permettant les contrôles, les vérifications et les balances internes qui sont nécessaires.

Parfois ce système a été jugé lourd et lent, mais lorsque des millions de dollars de fonds publics sont en jeu - des millions de dollars versés par vos gouvernements - nous pensons que dépenser vite n'est pas une vertu, et que la délibération n'est pas un péché capital. Votre propre Bureau a reconnu et loué notre conception prudente de la gestion.

On a dit également que la gestion du PNUE est coûteuse, mais à notre avis ce n'est pas du tout vrai. Avec 13 % de frais d'administration on ne couvre pas le coût complet des services administratifs fournis : gestion des projets, administration du personnel, comptabilité, rapports, vérification intérieure et extérieure des comptes. Les grandes organisations internationales de recherche appliquent communément un pourcentage de frais généraux qui va jusqu'à 100 %.

De plus, je dois signaler que de 1979 à ce jour pas un seul dollar de vos contributions n'a été utilisé pour les dépenses d'administration du PNUE - pas un seul dollar. Ces dépenses d'administration ont été entièrement couvertes par les intérêts bancaires accumulés.

Nous sommes convaincus que toute autre formule de gestion qui pourrait accélérer les déboursements réduirait considérablement les intérêts perçus et diminuerait les montants disponibles pour les dépenses du programme, au lieu de les augmenter.

Il va sans dire que les Parties contractantes sont libres de mettre sur pied n'importe quel système différent ou parallèle pour investir et engager leurs fonds. Cependant, le PNUE - comme le Secrétaire général de l'ONU lui-même - n'est pas habilité à autoriser ses fonctionnaires, en l'occurrence le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée et ses collaborateurs, à participer à la gestion de ressources, à la signature de contrats ou d'accords et au contrôle de leur exécution et des comptes autrement que selon les règles applicables de l'ONU.

La responsabilité d'un fonds distinct de ce genre ne peut être assumée qu'en dehors de l'Unité de coordination, soit par une unité spéciale placée sous l'autorité du Bureau, soit par une Partie au nom de toutes les autres.

Il existe des précédents de structures de ce type créées à des fins de coopération intergouvernementale (par exemple les secrétariats de certaines conventions), mais il n'y a pas à notre connaissance de précédent d'une structure double (le PNUE et son Unité de coordination d'un côté, et un fonds et une gestion distincts de l'autre) créée pour appliquer le même plan d'action, au nom des mêmes Parties contractantes.

Il vous appartient de discuter ici la question plus avant; il vous faudra prendre une décision, afin que je puisse faire savoir à la 10ème session du Conseil d'administration du PNUE, qui aura lieu prochainement, si le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée doit être arrêté ou prolongé à la fin du présent exercice.

iv) Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée.

Vous devez examiner cet important document au titre du point 6 de l'ordre du jour. Il est le fruit des travaux d'une réunion intergouvernementale tenue à Athènes en octobre 1980. A Cannes, le texte du projet de Protocole a été jugé suffisamment avancé pour vous être soumis ici, et immédiatement après à la Conférence de plénipotentiaires que j'aurai le plaisir de réunir dans cette salle vendredi. Un groupe d'études juridiques présidé par M. Surbiguet a vérifié ce projet du point de vue de la cohérence entre les textes anglais, français, espagnol et arabe.

Ce document encouragera la création d'aires protégées là où il le faudra. Il énonce des critères objectifs pour que seules les aires nécessaires et pouvant être bien gérées bénéficient de la protection voulue.

Le Protocole sera également important en ce qu'il permettra de remplir un autre engagement consigné dans le Plan d'action. En donnant à notre programme une image plus équilibrée il lui attirera certainement un appui supplémentaire. J'espère donc que vous allez pouvoir transmettre à la Conférence de plénipotentiaires un texte de Protocole sur lequel l'accord aura été réalisé.

J'achève ainsi mon examen des quatre grandes questions sur lesquelles vous devez vous prononcer.

CONCLUSIONS

En dépit des difficultés que présentent certaines questions dont vous êtes saisis, je suis convaincu que, suivant la tradition aux réunions sur la Méditerranée, vous prendrez vos décisions par assentiment général.

Comme je l'ai déjà mentionné tous les faits récents sont positifs; cependant de grands problèmes demeurent :

- comment verser les contributions plus régulièrement et à temps pour répondre aux obligations financières et permettre de planifier et de gérer plus efficacement les ressources fournies par vos gouvernements;

- comment répondre directement ou indirectement aux besoins à mesure qu'ils se manifestent dans les diverses composantes du Plan d'action (juridique, scientifique et de gestion de l'environnement);
- comment élaborer de nouveaux instruments juridiques concernant la prospection en mer et le Fonds inter-étatique de garantie;
- comment renforcer d'autres éléments importants envisagés dans le Plan d'action, en particulier la formation, l'échange d'information, l'information du public, ainsi que les aspects techniques et économiques de la protection des zones marines et côtières.

Au PNUE nous sommes fiers des réalisations du programme méditerranéen, et notre Conseil d'administration l'a maintes fois désigné comme une opération modèle.

Il y a trois semaines j'ai eu à Raratonga, capitale des îles Cook, une réunion où étaient représentés une vingtaine de gouvernements et à l'issue de laquelle les gouvernements ont approuvé un plan d'action pour les mers régionales applicable au Pacifique sud. Cela porte à 110 le nombre total de gouvernements qui bénéficient de plans d'action pour les mers régionales inspirés de l'expérience que nous avons acquise ici en Méditerranée.

Les ressources du PNUE, très limitées maintenant, sont de plus en plus partagées avec les pays en faveur desquels plusieurs programmes pour une mer régionale démarrent ou sont - c'est le cas de deux de ces programmes - en cours d'élaboration. Nous sommes cependant disposés à faire bénéficier la Méditerranée d'un soutien continu en personnel et d'expérience pertinente des programmes que nous exécutons dans d'autres domaines (industrie, RISCPT, environnement et développement, etc.), tout en faisant assurer par le Centre d'activité du Programme pour les mers régionales la cohérence nécessaire entre les composantes scientifiques de tous les programmes pour les mers régionales, ainsi qu'un échange d'information continu, afin que chaque plan d'action pour une mer régionale bénéficie de l'expérience de tous les autres.

Plus que jamais la protection de la Méditerranée est un exaltant défi. Je suis certain que vous pourrez résoudre les quatre grandes questions de votre ordre du jour et, par vos sages avis, permettre au programme pour la Méditerranée de faire un pas important.

Je vous souhaite plein succès dans vos délibérations, afin que l'initiative dont fait preuve le "berceau de la civilisation" continue à inciter d'autres Etats, dans d'autres régions, à suivre votre exemple.

Projet de programme de travail et de budget

SECTION I

Chapitre 1 - Coordination

(Appui au programme, y compris coordination globale, questions juridiques, formation, traitement des données et information)

	<u>m/m</u>	<u>1982</u>	<u>m/m</u>	<u>1983</u>
Personnel				
Coordonnateur D-1	12	79.100	12	82.800
Spécialiste (hors classe) des sciences marines P-5	12	65.300	12	68.400
Administrateur adjoint de programmes (Spécialiste des sciences marines) P-2	12	39.000	12	41.000
Administrateur de programmes (économiste) P-3/4	12	42.500	12	46.600
Spécialiste du traitement des données P-1	12	33.900	12	35.200
Chef du service des données P-5 (à charge du PAM) :	3	19.000	-	-
Fonctionnaire d'administration P-2/3 <u>1/</u>	12	-	-	-
Agents des services généraux <u>2/</u>	76.5	141.100	84	156.200
Total partiel		420.000		430.200

1/ Rémunéré sur le fonds d'appui au programme.

2/ Assistant administratif rémunéré sur les fonds d'appui au programme.

Chapitre I - Coordination (suite)

	<u>1982</u>	<u>1983</u>
Consultants	34.700	37.500
Voyages du personnel	32.000	34.500
Sous-traitance	20.300	21.900
- équipement répertorié et non répertorié	12.500	13.500
- loyer	26.400	28.600
Divers		
- location et réparations de matériel	30.300	32.700
- documentation, communications, hospitalité, transport	42.500	45.900
Participation aux frais de l'Office des Nations Unies à Genève en 1982 <u>1/</u>	-	-
Total partiel	198.700	214.600

1/ A imputer sur les fonds d'appui du programme.

Chapitre I - Coordination (suite)

	<u>1982</u>	<u>1983</u>
<u>Frais de transfert</u>		
Coûts relatifs au transfert du personnel	70.000	-
Transport de matériel de bureau et de dossiers	10.600	-
Modifications aux locaux	20.200	-
Achat de mobilier de bureau	65.500	-
Matériel de traitement des données	55.900	100.000
Centrale téléphonique	17.000	-
Voiture officielle	7.000	-
Interprétation simultanée	-	25.000
Total partiel	245.600	125.000
TOTAL	864.300	769.800
	=====	=====

Chapitre 2 - Coût des réunions

	<u>1982</u>	<u>1983</u>
1. Réunion extraordinaire des Parties contractantes et Conférence de plénipotentiaires relative au Protocole sur les aires spécialement protégés, mars 1982, Genève	94.800	--
2. Deux réunions du Bureau	10.000	--
3. Réunion d'experts gouvernementaux chargés d'étudier la possibilité de créer un fonds interétatique de garantie, nov. 1982, Athènes	32.000	--
4. Réunion du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique, octobre 1982, Athènes	(section I, chapitre 2)	--
5. Réunion des points focaux nationaux sur le Programme d'actions prioritaires, octobre 1982, Split	(section II, chapitre 2)	--
6. Première réunion d'experts chargés d'examiner le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, janvier 1983	--	35,000
7. Troisième réunion ordinaire des Parties contractantes, Yougoslavie, 28 février - 4 mars 1983	--	80,000 <u>1/</u>
8. Réunion d'experts chargés d'examiner le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs et la présentation à donner aux rapports prévus à l'article 9 du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances dangereuses en cas de situation critique	--	35,000
9. Réunion du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique, septembre 1983		(Section I, chapitre 3)
	<u>136,800</u> =====	<u>150,000</u> =====

1/ Ne tient pas compte des coûts assumés par le pays hôte.

	<u>1982</u>	<u>1983</u>
Appui aux organisations coopérantes des Nations Unies, réunions et frais de voyage de leurs experts pour aider à la mise en oeuvre du programme	168.800	230.000
Réunions du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique	30.000	35.000
Mise au point de méthode de surveillance continue des transports de polluants dans l'atmosphère	30.000	30.000
Service d'entretien du matériel d'analyse 1/	88.000	95.000
Intercalibration et contrôle de la qualité des données 1/	53.000	60.000
Aide aux institutions nationales par l'intermédiaire des coordonnateurs nationaux pour la mise en oeuvre d'activités de surveillance continue 1/	216.200	425.000
Groupe de travail VI CIESM/PNUE sur la pollution de la Méditerranée 1/ 2/	38.500	25.000
Mise au point de techniques d'échantillonnage et d'analyse pour être utilisée dans les activités de surveillance continue de la pollution	125.500	-
TOTAL	<u>750.000</u> =====	<u>900.000</u> =====

1/ Activité considérée comme faisant partie de l'assistance.

2/ Aide aux participants en 1982, impression des Actes en 1983.

Chapitre 4 - MED POL - PHASE II (Recherche)

	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1/</u>
Mise au point des techniques d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance des sources et des niveaux de pollution	--		
Mise au point de modèles de rapports pour les protocoles relatifs aux déversements, aux cas d'urgence et aux sources de pollution tellurique	--		
Elaboration de critères de qualité de l'environnement	--		
Etudes épidémiologiques relatives aux critères proposés concernant la qualité de l'environnement	49.000		
Propositions de directives et de critères concernant le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique	--		
Recherches sur les processus océaniques	14.000		
Recherches sur la toxicité, la persistance, la bioaccumulation, la cancérogénicité et la mutagénicité de certains polluants	39.500		
Recherches sur l'eutrophisation	14.000		
Etude des modifications des écosystèmes	24.000		
Etude des effets des pollutions thermiques	5.000		
Etude des cycles biogéochimiques de certains polluants	37.500		
Etude du processus de transfert des polluants aux interfaces rivière/mer et air/mer	50.000		
Etude des processus de transfert des polluants par sédimentation	5.000		
Etude des processus de transfert des polluants dans les détroits	12.000		
TOTAL	250.000	300.000	=====

1/ Le programme de travail et budget pour ces activités seront révisés à la deuxième réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Scientifique et Technique et adoptés à la troisième réunion ordinaire des Parties contractantes.

Chapitre 5 - Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures

	<u>1982</u>	<u>1983</u>
<u>Personnel de projet</u>		
Directeur	60.000	66.000
Expert technique	30.000	55.000
Chargé de l'information	9.200	10.100
Assistant technique	4.600	7.600
Directeur adjoint/administrateur	41.000	45.100
Consultant (2 m/m y compris voyage)	17.000	18.700
<u>Assistance administrative</u>		
Secrétaire bilingue	9.000	9.900
2 employés de bureau/dactylos/opér. télex	14.000	15.400
Concierge	7.000	7.700
Deuxième secrétaire bilingue	6.800	7.500
Total personnel	<u>198.600</u>	<u>243.000</u>
Voyages	20.000	20.000
Formation-réunions	65.000	75.000
Matériel	12.000	10.000
Documentation	10.000	10.000
Divers	40.000	42.000
	<u>345.600</u>	<u>400.000</u>
<u>Chapitre 6 - Formation et échange d'informations</u>		
Formation (2 stagiaires par an, 2 m/m chacun)	11.000	11.800
Information du public	5.000	10.000
Stages de formation à Urbino	64.000	58.200
	<u>80.000</u>	<u>80.000</u>

SECTION II

Chapitre 1 - Plan bleu (première phase)

	<u>1982</u>	<u>1983</u>
Séminaires de fin d'étude (9 et 5, respectivement)	135.000	100.000
Secrétaire exécutif (salaires, charges, voyages)	100.000	100.000
Experts des études (\$ 5000 x 11)	55.000	90.000 *)
GCS (5 membres)	90.000	90.000
Coordonnateur	40.800	44.000
Assistance technique (2 personnes à mi-temps)	20.000	20.000
Secrétaire	20.000	—
Réunions du GCS (8 et 5, respectivement)	40.000	30.000
1 Réunion des Points Focaux	15.000	20.000
Traductions et rapports	25.000	50.000
	-----	-----
Total	540.800 <u>1/</u> =====	544.000 <u>1/</u> =====

*) Y compris consultants

1/ Prévoir en outre 150 000 dollars par an pour les calculs dans le cadre de l'analyse de système et de la construction de scénarios et pour le traitement des données.

Chapitre 2 - Programme d'actions prioritaires y compris la réunion des points focaux du PAP en 1982

	70.000	60.000
- Gestion des ressources en eau: Etude du CAR/PAP sur le transport d'eau douce par la voie de mer	70.000	80.000
- Etablissements humains	90.000	100.000
- Sols	40.000	40.000
- Tourisme: Etude régionale de l'OMT et du CAR/PAP	50.000	10.000
	-----	-----
Sous-total	320.000	380.000

Chapitre 3 - Aires spécialement protégés:

Appui au Centre d'activités régionales de Tunis 125.000 20.000

TOTAL GENERAL	3.412.500 =====	3.723.800 =====
---------------	--------------------	--------------------

PREVISIONS BUDGETAIRES
(en milliers de dollars E.U.)

	1981		1982		1983	
	Cannes	Exécution Cannes	Prévisions Cannes	Prévisions Cannes	Cannes	Prévisions
1. PNUE	500	253	400	100	200	100
2. Pays						
- Contribution de l'exercice	1.840	854	2.115	2.115	2.500	2.325
- Contributions arriérées	0	826	0	-400 3/	0	-400 3/
- Contributions anticipées	0	49	0	856 4/	0	400
- Versements extraordinaires	0	51	0	-49	0	0
3. C.E.E.	50	50	500	460	500	500
4. Pays hôte	450	0	450	450	450	450
5. Disponibilités; - engagées	450	450	0	1 075	0	1 000
- non engagées	860 1/	319 2/	430	506	-182	368,5
6. Intérêts	100	564	100	300	100	300
Total ressources	4.250	3.416	3.995	5.413	3.566	5.043,5
Coût de programme	3.500	1.653	3.822	3.412,5	4.084	3.723,8
13% coût de programme moins PNUE et pays hôte	320	182	355	372	0	412,6
Engagements anticipés		1.075	0	1.000	0	900 5/
Provision particulière (personnel)		0	0	260	0	0
- Total dépenses	3.820	2.910	4.177	5.044,5	4.084	5.036,4
- Disponibles à reporter	430	506	-182	368,5	-516	7,1

1/ Disponible estimé à Cannes.
2/ Inklus \$ 142.000 versés par la France en 1980.
3/ Retards probables de versements.
4/ \$ 12.000 de 1979-80 + \$ 844.000 de 1981.
5/ Plus \$ 260.000 de provision pour le personnel.

Clé de répartition des contributions pour 1982 et 1983

(en dollars E.U.)

Pays	Barème ONU A.G. 34/6	Barème ONU à 100 %	Contribution 1982	Contribution 1983
Algérie	0,12	0,90	19.035	22.500
Chypre	0,01	0,08	1.692	2.000
Egypte	0,07	0,53	11.210	13.250
Espagne	1,70	12,75	269.663	318.750
France	6,26	46,99	993.838	1.000.000 *)
Grèce	0,35	2,63	55.625	65.750
Israël	0,25	1,88	39.762	47.000
Italie	3,45	25,89	547.573	647.250
Liban	0,03	0,23	4.865	5.750
Libye	0,23	1,72	36.377	43.000
Malte	0,01	0,08	1.692	2.000
Maroc	0,05	0,38	8.037	9.500
Monaco	0,01	0,08	1.692	2.000
Syrie	0,03	0,23	4.865	5.750
Tunisie	0,03	0,23	4.865	5.750
Turquie	0,30	2,25	47.588	56.250
Yougoslavie	0,42	3,15	66.621	78.750
TOTAL	13,32 =====	100,00 =====	2.115.000 =====	2.325.250 =====

*) Ajusté